



AMERIQUE/REPUBLIQUE DOMINICAINE - Révocation de la nationalité aux haïtiens enfants d'immigrés en situation irrégulière : l'Evêque de Barahona espère « trouver une porte de sortie »

Barahona (Agence Fides) – « Nous espérons trouver une porte de sortie de manière à résoudre le conflit qu'a causé la décision de la Cour constitutionnelle » affirme l'Evêque du Diocèse de Barahona, S.Exc. Mgr Rafael Leónidas Felipe y Núñez, commentant la révocation de la nationalité dominicaine aux haïtiens enfants d'immigrés en situation irrégulière. Le gouvernement dominicain a en effet annoncé le 23 octobre, dans un communiqué officiel, vouloir respecter pleinement la décision de la Cour constitutionnelle en matière de citoyenneté, décision qui exclut de ce droit ceux qui sont nés en territoire dominicain depuis 1929 et dont les parents se trouvaient, au moment de leur naissance, en situation irrégulière.

La nouvelle, qui circulait depuis déjà un mois, a été cause de mécontentement au sein de la communauté haïtienne présente dans le pays et a suscité la réaction de différentes institutions qui défendent les droits des migrants. L'Eglise catholique est, elle aussi, fortement préoccupée des conséquences de cette décision. Voici quelques jours, la lettre d'un groupe de religieux favorable aux migrants a été rendue publique. Hier, Mgr Felipe y Núñez s'est adressé à la presse afin d'exprimer sa complète solidarité avec les migrants et leurs familles, qu'il considère comme complètement dominicains.

« De nombreux haïtiens sont venus en République dominicaine et y sont restés. Ils sont nés à Haïti, c'est vrai, mais, après, ils ont grandi ici et c'est ici qu'ils ont formé leurs familles » a déclaré l'Evêque de Barahona, Diocèse du sud de l'île. Il a ensuite ajouté : « certains résident dans le pays depuis 30 ou 40 ans avec une famille. D'autres ont deux générations, enfants et petits-enfants, qui sont nées ici. Si ces personnes sont depuis si longtemps au sein de la nation et ne savent rien d'Haïti, alors ils sont dominicains ».

La décision de la Cour constitutionnelle peut concerner plus de 200.000 personnes selon les données officielles. En République dominicaine, sont présents 524.632 immigrés résidents représentant 5,4% de la population totale, dont 458.233 nés à Haïti. (CE) (Agence Fides 25/10/2013)